



PREFECTURE DU GERS (32)

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2 – NOTE COMMUNALE

COMMUNE DE TARSAC

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT

AGENCE DE TOULOUSE

15 Allée de Bellefontaine BP 70644 31106 TOULOUSE Cedex 1

Tel.: +33 (0) 5 62 88 77 00 Fax: +33 (0) 5 62 88 77 19

DATE: 2018- REF.: 8330697_VLT2_TA-v3

SUIVI ET CONTROLE

Indice	Date	Etabli par	Contrôlé par	Modification
V1	12/17	LBH	LBH	Première version
V2	01/18	LBH	LBH	Reprise suite aux remarques de la DDT 32
V3	12/18	LBH	LBH	Intégration phase enjeux et remarques commune

Etabli et contrôlé :		Contrôlé et proposé :	
Le : 05/12/18 Par : LBH		Le:	Par :
Le : 05/12/18 Par : LBH			

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

SOMMAIRE

PREAMBULE		1
1. AVANT-PROPOS		3
2. PRESENTATION GENERALE D	E LA COMMUNE DE TARSAC	4
	NES NATURELS	
3.1. COURS D'EAU ETUDIES .		6
	UES CONNUS	
3.3. CRUE DE REFERENCE E	T METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	8
4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS		
GLOSSAIRE		12

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire d'Enquete Annexe 2 : Reperes de crues

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

PREAMBULE

Le Code de l'Environnement, Livre V - titre VI - chapitre II - articles L562-1 à L562-9, définit un outil règlementaire, **le Plan de Prévention des Risques** (PPR), qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et d'y règlementer les utilisations et occupations du sol.

Le PPR constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Il est une servitude publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

Les conditions d'application de ce texte sont précisées notamment par :

- le Code de l'Environnement partie législative chapitre II : plans de prévention des risques naturels prévisibles - articles L.562-1 à 8 ;
- le décret n°95 1089 du 5 octobre 1995, relatif aux plans de préventions des risques naturels, modifié le 5 janvier 2005.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet du Gers a prescrit le 24 mai 2016 l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations sur les communes d'Arblade-le-Bas, Aurensan, Barcelonne-du-Gers, Bernède, Cahuzac-sur-Adour, Cannet, Caumont, Corneillan, Galiax, Gée-Rivière, Goux, Izotges, Jû-Belloc, Labarthète, Lannux, Lelin-Lapujolle, Maulichères, Maumusson-Laguian, Plaisance, Préchac-sur-Adour, Projan, Riscle, Saint-Germé, Saint-Mont, Sarragachies, Ségos, Tarsac, Tasque, Termes-d'Armagnac, Vergoignan, Verlus, Viella.

Le PPR aura de manière générale pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques naturels et d'y interdire tous "types de constructions d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales", ou dans le cas où ils pourraient être autorisés, de définir les prescriptions de réalisation ou d'exploitation;
- de délimiter les zones non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées;
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

La Direction Départementale des Territoires du Gers, chargée de l'instruction et du pilotage de cette procédure a confié au bureau d'étude Artelia l'élaboration du projet de PPRi.

La prescription concerne exclusivement le risque inondation.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule autour de ces pièces selon les trois volets suivants :

• Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque

La note de présentation a pour objet d'expliquer le cadre général de la procédure PPR, de préciser les raisons de sa prescription et de présenter la démarche méthodologique relative à l'évaluation des risques. Le bassin de risque concerné est également décrit au regard des phénomènes naturels d'une part et de l'environnement hydrologique et géologique d'autre part.

• Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques

Les notes communales sont établies pour chaque commune du bassin de risque. Leur principal objectif est de présenter les résultats des investigations menées sur le territoire. Ces résultats sont détaillés et cartographiés sur des cartes spécifiques (carte hydrogéomorphologique, carte des hauteurs et des vitesses, carte des aléas et carte des enjeux).

Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement

Le plan de zonage, constituant la cartographie réglementaire du PPR, délimite les zones à risques dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions règlementaires homogènes et des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde. Associé au règlement, ce plan constitue le fondement de la démarche du PPR.

Le présent dossier constitue le « Volet 2 » relatif à la note communale de la commune de Tarsac des bassins Adour et Lées.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

1. AVANT-PROPOS

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement et comme indiqué précédemment, le dossier est organisé classiquement autour de trois pièces règlementaires. Le présent dossier constitue le « volet 2 » relatif à la note communale de Tarsac.

Il a pour objet d'expliciter les éléments spécifiques à retenir dans le cadre de la commune de Tarsac au travers des différents aspects suivants :

- phénomènes naturels et aléas répertoriés sur la commune ;
- enjeux associés à la commune.

Il est accompagné des documents cartographiques suivants :

- carte des aléas liés aux inondations ;
- carte des enjeux.

Ces cartes ont été dressées sur un fond de plan parcellaire. L'échelle de restitution est le 1/5 000 eme.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

2.PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE TARSAC

La commune de Tarsac s'étend dans la partie centrale du bassin Adour et Lées, située au sein de la Communauté de Communes Armagnac Adour. S'inscrivant en rive droite de l'Adour, elle couvre un territoire 4,5 km² et compte environ 163 habitants, soit une densité de 36,1 hab/km². Le centre bourg de la commune se développe le long de la voie ferroviaire en remblai qui scinde en deux la commune. L'ensemble du territoire situé à l'aval de la RD 935 (soit la quasi-totalité de la commune) s'inscrit dans la plaine alluviale de l'Adour.



La commune de Tarsac présente une topographie peu marquée, à l'exception de la présence du remblai ferroviaire qui relie Riscle à Saint-Germé au travers d'un remblai conséquent traversant la plaine alluviale et constituant in fine un obstacle aux écoulements.

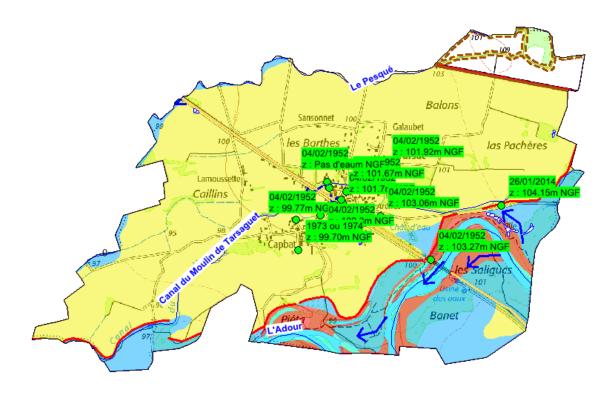
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

Le réseau hydrographique se compose essentiellement sur cette commune, des cours d'eau suivants :

- l'Adour, cours d'eau principal qui s'inscrit au Sud de la commune et marque la limite communale avec Riscle;
- le ruisseau du Pesqué qui traverse la commune en parallèle de l'Adour ; ce ruisseau présente pour exutoire final l'Adour avec lequel il conflue au droit de Gée-Rivière ;
- des petits ruisseaux affluents drainant les coteaux au Nord de la RD 935.



Remarque:

Sur la partie Nord de la commune (plaine entre le coteau et la RD 935) mais également dans la plaine de l'Adour, on relève la présence d'un petit réseau hydrographique maillé qui draine la plaine agricole mais peut également faire office de réseau d'irrigation à l'occasion. Les interactions entre les différents vecteurs sur ces secteurs et leur fonctionnement en crue restent relativement complexes et potentiellement liés aux apports des canaux. Ainsi, le ruisseau du Pesqué est en partie alimenté par l'Arros via le ruisseau de Palue en amont (voire réalimenté au besoin par l'Adour). Aussi, en fonction des apports potentiels amont et des actions réalisées sur le vannage, ces ruisseaux peuvent réagir différemment, et ne sont donc pas totalement naturels.

PAGE 5

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

3.DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS

Rappelons en préambule que seul le risque inondation par débordement de cours d'eau est concerné par cette étude.

3.1. COURS D'EAU ETUDIES

L'ensemble du réseau hydrographique figurant sur le SCAN 25 de l'IGN été pris en compte, quelque soit sa nature (pérenne ou intermittent).

Les principaux cours d'eau étudiés sur la commune de Tarsac sont rappelés dans le tableau suivant.

Commune	Cours d'eau
	L'Adour
Tarsac	Le Pesqué
	Les ruisseaux affluents

3.2. Phenomenes historiques connus

Le tableau présenté ci-dessous récapitule, en fonction du réseau hydrographique concerné et par ordre chronologique, les principaux épisodes historiques relevés sur la commune de Tarsac. Ces données sont issues des réunions de recueil de témoignages réalisées en commune, des études antérieures, des données Prim.net, etc.

L'Adour a connu, par le passé, de nombreuses crues à caractère exceptionnel dont notamment les crues de 1875, 1897, 1952, 1977. Ces écoulements brutaux se produisent généralement en été et sont engendrés par des précipitations orageuses favorisant la concomitance des ruissellements à la confluence de sous-bassins.

La crue qui a particulièrement marqué les riverains du bassin de l'Adour est la crue de février 1952, avec plus de 1 150 m³/s au droit d'Aire-sur-l'Adour, en aval immédiat du bassin d'étude. C'est la crue la plus importante connue sur le bassin versant, résultant d'un épisode pluvieux exceptionnel. Des dysfonctionnements des infrastructures linéaires existantes dont une rupture brutale des « terrasses » au niveau de Tarsac ont provoqué des désordres supplémentaires localisés. La période de retour associée à cette crue est de l'ordre de l'occurrence centennale voire plus (sur la partie aval du bassin versant, la période de retour à Aire-sur-l'Adour est estimée à 150 ans environ).

Sur Tarsac, les élus et riverains ont fait état de la crue de 1952, particulièrement dévastatrice. Lors de cet événement, la rupture d'une digue de protection située en amont du bourg a provoqué une « vague d'eau » qui s'est propagé vers le centre bourg et s'est écoulée ensuite difficilement vers l'aval, du fait de la présence du remblai ferroviaire. Les hauteurs constatées en amont du remblai sont de l'ordre de 1 à 2 m.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC





Photo de la crue de 1952, en amont du remblai - Source : Commune





Photo de la crue de 1952, en aval du remblai – Source : Commune

A noter également une crue plus récente mais d'ampleur moindre, en 2014, où la rupture d'une terrasse sur la partie aval de la commune a provoqué quelques débordements impactant des enjeux bâtis en rive droite.

Plusieurs repères de crues ont été identifiés, disponibles en annexe 2.

Page 7

CONTROLE: LBH

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

Date	Cours d'eau	Commentaire	Source
1875 ?	Adour	Débordements en rive droite de l'Adour – un repère présentant un niveau d'une quinzaine de cm au dessus du niveau de 1952	Elus et riverains
04/02/1952	Adour	Crue exceptionnelle – Rupture de la digue de protection en amont du remblai ferroviaire	Elus et riverains
1974	Adour	Crue sur la partie basse de la commune – Niveau 40 cm plus bas qu'en 1952	Riverain
25/12/1999	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain	Prim.net
24/01/2009	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue	Prim.net
24/01/2014	Adour	Crue de l'Adour – Le niveau en amont était limite par rapport à la crête de la terrasse de protection.	Elus et riverains

3.3. Crue de reference et methodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre au droit des différents cours d'eau est présentée ci-après.

Sur l'Adour, un profil en long relatif à l'événement de février 1952 a été reconstitué sur l'ensemble de l'Adour entre Barcelonne-du-Gers et Ju-Belloc, sur la base des laisses de crues existantes sur le secteur. Nous savons également analysé les résultats de l'étude ISL sur le remblai ferroviaire, et notamment la reconstitution d'une rupture de digue type 1952 sur le secteur. Des calculs hydrauliques locaux ont également été réalisés au besoin. La crue de référence est donc la crue du 03/04 février 1952. Elle tient compte d'un phénomène de rupture de digue.

Sur les autres cours d'eau, l'analyse hydrogéomorphologique a été privilégiée en l'absence de repère de crue et d'enjeux sur le secteur.

Commune	Cours d'eau	Méthodologie	
Tarsac	Adour	Reconstitution du profil en long de la crue de février 1952 – Calculs hydrauliques locaux	
	Pesqué	Analyse hydrogéomorphologique	
	Ruisseaux affluents	Analyse hydrogéomorphologique – Approche forfaitaire	

PAGE 8

CONTROLE : LBH

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

4.CARTOGRAPHIE DES ALEAS

Les principes de qualification des aléas - hiérarchisation et délimitation - sont précisés dans la note de présentation Volet 1.

La carte des hauteurs d'eau et des vitesses et la carte des aléas sont fournies dans le dossier cartographique joint.

La quasi-totalité de la commune est impactée par les débordements de l'Adour, avec des hauteurs et vitesses relativement importantes.

Sur les autres ruisseaux et affluents, l'emprise inondable reste limitée (notamment sur les affluents, approche globalement forfaitaire).

PAGE 9

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

5.CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les critères d'évaluation des enjeux ont été définis par les services de la Direction Départementale des Territoires du Gers. Ils sont décrits dans la note de présentation (Volet 1), paragraphe 7.

5.1. POPULATION

Les résultats du recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en 2010 et 2015 sont précisés dans le tableau suivant.

	2010	2015
Population	169	165
Densité moyenne (hab/km²)	37,5	36,6
Logements		
Total	108	114
 Résidences principales 	78	79
 Résidences secondaires 	20	15
 Logements vacants 	10	19
- Maisons	100	106
 Appartements 	6	5

5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX

5.2.1. METHODOLOGIE GENERALE

L'élaboration d'un PLUi est en cours sur le territoire de la communauté des communes Armagnac Adour.

L'identification des enjeux a été réalisée à partir :

- des fonds cadastraux disponibles (BD parcellaire de l'IGN) ;
- de photographies aériennes récentes ;
- de visites de terrain ;
- des documents d'urbanisme (PLU) en vigueur à la date de l'étude PPR;
- des projets identifiés par la commune en cours d'élaboration à la date de l'étude PPR;
- du recueil de données effectué auprès de la mairie via l'envoi d'un formulaire à compléter.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

Les principaux enjeux identifiés et évalués dans le cadre de l'élaboration du dossier correspondent aux zones urbanisées au sens du PPR. Il s'agit, à minima, du bâti « physique » et des zones urbanisées des documents d'urbanisme (centre urbain, zone pavillonnaire et zone d'activités). Les éventuels projets futurs identifiés par la commune y sont également recensés.

La carte des enjeux permettant de localiser l'ensemble de ces zones ainsi que les équipements sensibles et sportifs de la commune, est jointe dans le dossier cartographique fourni.

5.2.2. ANALYSE DES ENJEUX PONCTUELS

La commune étant inondable sur la quasi-totalité de son emprise par les débordements de l'Adour, l'ensemble des enjeux en présence dans la plaine de l'Adour sont vulnérables au risque inondation. Le centre bourg qui est impacté dans son intégralité est principalement composé d'habitations et exploitations agricoles.

L'intégralité des éventuels établissements ou équipements sensibles et équipements stratégiques notamment en termes de gestion de crises sont impactés : mairie, poste électrique, bâtiment public, ... etc.

5.2.3. ANALYSE DES ENJEUX LINEAIRES

Les principales voies de communication routières concernées par le risque inondation sur la commune de Tarsac sont la RD 935 et quelques voies communales.

5.2.4. **PROJET**

Aucun projet s'inscrivant en zone inondable n'a été signalé.

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

GLOSSAIRE

Bassin versant : ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Le risque majeur est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnent des dégâts importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

La vulnérabilité exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent la réduire en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

Géomorphologique est le domaine de la géographie qui a pour objet la description, l'explication et l'évolution des formes du relief terrestre.

Hydrogéomorphologique est une approche géographique qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées. Ces vallées sont composées de plusieurs unités hydrogéomorphologiques : ce sont les différents lits topographiques que la rivière a façonnée dans le fond de vallée au fil des siècles, au fur et à mesure des crues successives.

Hydrologie est la science qui traite des écoulements.

Etiage définit le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Talweg (ou thalweg) correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée signifie littéralement "chemin de la vallée" en allemand.

Isocotes : courbe reliant les points d'égale altitude.

Laisse de crue : traces ou repères de crue.

Isobathe : courbe reliant les points d'égale profondeur.

Isohypse: Profils des cotes de l'eau

Espaces refuges : espace ou pièce aménagés dans un bâtiment, destinés à permettre aux personnes présentes dans le bâtiment d'attendre en tant que de besoin la fin de la crue ou une évacuation par les services de secours

Crue de référence : Crue réputée la plus grave entre celle représentée par la crue historique suffisamment renseignée et la crue centennale modélisée.

PHEC c'est-à-dire aux Plus Hautes Eaux Connues.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

Période de retour : Temps statistique pour retrouver un événement N tel qu'il est défini selon une chance1/N. Par exemple, une crue décennale (période de retour de 10 ans) a une chance sur 10 de se produire dans l'année.

Débit centennal: ou débit de crue centennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est d'une fois par siècle.

Débit décennal : ou débit de crue décennale qui est la valeur de la crue instantanée maximale en un point donné dont la probabilité d'apparition est de 10 fois par siècle.

Chevelu hydrographique: petits cours d'eau affluents d'un cours d'eau principal.

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PREFECTURE DU GERS PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

ANNEXES

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

ANNEXE 1:
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

Le

L'union de Coteba et Sogreah

Artelia Eau & Environnement Agence de Toulouse

Parc Technologique du Canal 16, avenue de l'Europe Immeuble Octopussy 31520 Ramonville Saint-Agne

Tel.: +33 (0)5 62 88 77 00 Fax: +33 (0)5 62 88 77 19

MADAME LE MAIRE

MAIRIE

Village

432400 TARSAC

N/REF.

LBh/FBd-n°2016/892

Toulouse, 📭 19 Octobre 2016

V/REF.

AFFAIRE SUIVIE PAR

LAETITIA BLANCH

OBJET

8330697 - PPRI DES COMMUNES DES BASSINS VERSANTS DE L'ADOUR, DU LEES, DE L'ARROS ET DU BOUES

LOT 1: BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES (32 COMMUNES)

ENQUETE EN COMMUNE

Madame le Maire.

Dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Inondation lié aux cours d'eau de l'Adour, du Lées, de l'Arros, du Boués et de leurs affluents, la Direction Départementale des Territoires du Gers a confié à Artelia la réalisation des études relatives à l'élaboration des PPRi du sous bassin Arros et Lées sur le secteur dit "Lot 1", dont votre commune fait partie.

Dans ce contexte, nous avons engagé la première phase de la mission qui vise à faire un état des lieux de la situation actuelle au travers de recueils de documents, entretiens spécifiques et reconnaissances de terrain. Cette première étape est indispensable afin d'intégrer l'ensemble des singularités du secteur et d'aboutir à un travail de qualité.

Pour ce faire, nous avons pris le parti, en préambule à toute analyse, de réaliser une enquête auprès des différents acteurs locaux du secteur d'étude, qui se traduira concrètement par l'envoi à chacune des communes concernées d'un questionnaire d'enquête à compléter et à nous retourner, permettant ainsi une prise de contact avec les élus référents de chaque commune et le recueil des informations et documents dont vous disposez.

Nous vous envoyons donc, en pièce jointe à la présente, un document d'enquête préparatoire à compléter et à nous retourner, résumant les informations, témoignages et documents (repères de crues, coupure de presse, photographies d'événements passés, études hydrauliques, relevés pluviométriques, éléments topographiques existants, ...) relatifs :

- aux cours d'eau concernés et à leurs principales crues ;
- aux phénomènes d'inondation et mécanisme d'écoulements locaux, premiers débordements, zones présentant des dysfonctionnements passés ou actuels, localisation des marques de crues passées, présence de digues ou d'ouvrages faisant obstacle aux écoulements, ...;

qui pourraient se révéler utiles en regard de l'étude menée. Vous trouverez également jointe, une carte de la commune sur laquelle vous pourrez apporter des annotations quant aux repères et phénomènes de crues passées ou toute autre information que vous jugeriez utile.

1. LES CRUES HISTORIQUES ET LES DEGATS ASSOCIES

Remarque préalable :		32400- TARS	AC		
Une cartographie de la commune est fournie ci-jointe. Vous pouvez y faire figurer vos remarques et constatations (repère de crue, emprise inondée par la crue, obstacles aux écoulements, ouvrages connus comme limitants,) et toute autre indication que vous jugeriez utile.					
1.1. Votre commune a-t-elle, par le passé, subi des crues inondantes? Quels sont les cours d'eau qui ont débordé, à quelle(s) dates et dans quelles proportions (emprise impactée)? Merci de délimiter si possible la ou les zones inondées sur la carte jointe, les niveaux atteints, etc. N'hésitez pas à joindre des photographies, extraits de presse ou indiquer une personne à contacter. Oui - that de l'Adorts our matrix par le passé, subi des crues inondantes? Quels sont les cours d'eau qui ont débordé, à quelle(s) dates et dans quelles proportions (emprise impactée)? Merci de délimiter si possible la ou les zones inondées sur la carte jointe, les niveaux atteints, etc. N'hésitez pas à joindre des photographies, extraits de presse ou indiquer une personne à contacter. Oui - that de dell'Adorts our matrix de presse ou indiquer une personne à contacter. Als 2 - Le march de proportions du part de l'Adort de l					
1.4. De quelles informations en lien av ou avez-vous connaissance ? Mer	rec la problématique inondat ci d'en indiquer sommaireme	ion sur votre commune dispo ent le contenu si possible.	Dsez-vous		
 Coupures de presse 	• Études par	ticulières			
 Photographies 	• Relevés pl	uviométriques			
 Photographies aériennes 	• Mesures de	e débits			
 Documents graphiques 	• Repères de le niveau a endroit dor	e crues (= repère indiquant tteint par une crue en un nné)	A		
 Données sur les dommages 		,	_		
	les crues	alisés en relation avec			
Liberté · Égalité · Fraternisé	súa copies. F): 5			

ARTELIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires - Gers

Le cas échéant, pourriez-vous en réaliser une copie afin de nous la transmettre directement ou nous préciser si elle est consultable en mairie ?

Ohr

- 1.5. Quelle est la nature des terrains inondés lors des crues (bâti, prairies, cultures, boisements, ...)?

 In 1952 peu de données, de culture (2 Tévrier)

 mais dégats un portonts dons le mais me etc.

 bran way de cheftels et onnées mayes.
- 1.6. La commune a-t-elle fait l'objet d'un classement en catastrophe naturelle liée à la problématique inondation ? Quelles sont les épisodes concernés ? Disposez-vous d'éléments liés à ces déclarations (liste des enjeux impactés, ...) ?

oun'

1.7. Y a-t-il eu lors des différentes crues des paramètres aggravant les inondations subies (embâcles aux ponts, rupture de digues, ...) ?

muptine de diques en omont du post de l'Adois.

1.8. La commune présente-t-elle des spécificités particulières par rapport à la problématique inondation par débordement de cours d'eau (ouvrages limitants, forte imperméabilisation amont, remblai faisant obstacle aux écoulements, etc...) ?

- miondre de l'Adour, par à une digne (sompre en 1952) - pont de pièrre est en portre bondré pou de le vigetation.

1.9. Les cours d'eau de la commune sont-ils endigués ? Existe t- il des systèmes de protection contre les crues (digue, bassin de rétention, ...) ? Si oui, pouvez-vous localiser sur la carte jointe les tronçons endigués ?

diques entorn





2. AMENAGEMENTS, PROJETS ET TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

- 2.1. Qui est en charge de la gestion des cours d'eau et des ruisseaux sur la commune ?
 - le Syndicot de MAdour et de ses affirents.
- 2.2. Des aménagements en vue de la protection des enjeux ont-ils été réalisés sur le secteur ? Si oui, lesquels ? Existe-t-il une étude hydraulique ayant permis de les dimensionner ?

d'une dique en autout du pont estué un l'Adong. Pied resouvation e d'un cheral en amont du pont net othèque.

2.3. La commune a-t-elle des projets liés à la rivière et notamment des projets pouvant influencer l'écoulement des crues (travaux de protection, remblai en lit majeur, recalibrage, projet routier, etc.., ?

depuis 2016 - échange et études réalisée pou califisée d'étude ISL - présultation en Décembre 2016. prison de pour SNCF. Modélisation des courses.

2.4. Avez-vous connaissance d'autres projets non communaux pouvant avoir un impact sur les phénomènes d'inondation ?

mon de Pont de s+ nont: une orche est bondie fron la wigetation qui em pilhe l'écondemnt des evens



3. DONNEES EXISTANTES

3.1. Disposez-vous de données topographiques sur votre commune ? Ces données sont particulièrement importantes pour la réalisation du Plan de Prévention des Risques.

etudes en cours - colonist ISL

3.2. La commune a-t-elle connaissance d'éventuelles études hydrauliques des cours d'eau réalisées sur son territoire ?

et à toulours.

Voin DREAL, DDT, Institution Adom.

4. CONTACTS

4.1. Q	lui peut-on contacter pour de plus amples inforn	nations?
		Tel: 9562445900
χ Organisme ∽	6: DREAL Occitamie Unit GERS eit Adminitration REF	1 Inter Diportementale Houter Pymic EXE B. P. 1708 65012 TARBES
Nom :	RE Friding	Tel: 0562093598
_K Organisme	Syndicat de l'Adon et de Haran de l'Esse que B	a Alliest
Nom:	· V	Tel :
Organisme	T. detat - Al	





5. RAPPEL DES ELEMENTS A NOUS TRANSMETTRE SI POSSIBLE

- Plan de la ville ;
- Formulaire complété ;
- Cartographie de la commune renseignée (localisation des repères de crue, des emprises inondées, des digues, ...)
- Repères de crues ;
- Photos;
- Eléments topographiques (plan de récolement de voirie, topographie levée à proximité des cours d'eau dans le cadre de projet de lotissement, station d'épuration, ...) ;
- Etudes hydrauliques existantes ;
- Tout élément susceptible d'enrichir la réflexion menée sur les inondations.

6. CONTACT ARTELIA POUR TOUTES QUESTIONS

Artelia Eau & Environnement
Agence de Toulouse
Parc Technologique du Canal - Immeuble Octopussy
16 avenue de l'Europe - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

曾: 05 62 88 77 00 - 图: 05 62 88 77 19

et plus particulièrement notre ingénieur en charge de cette affaire :

Laetitia BLANCH

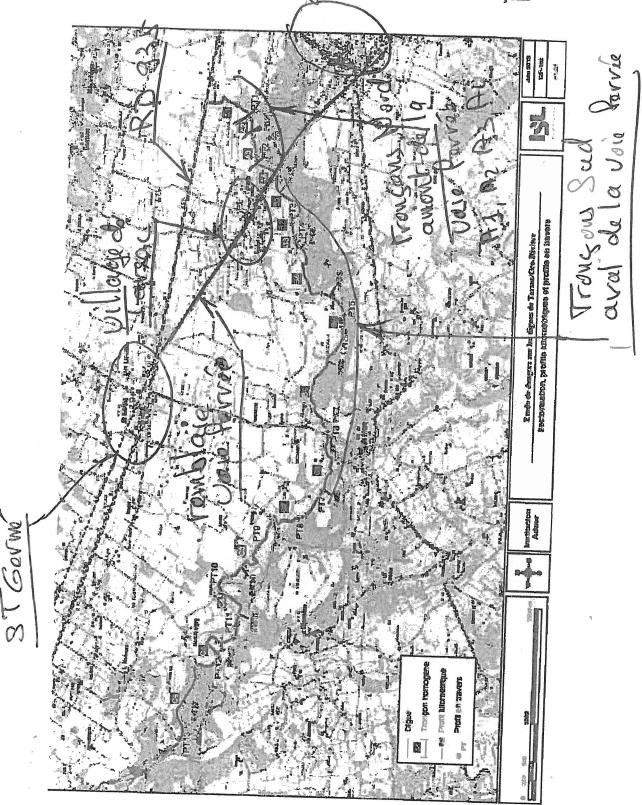
⊠ laetitia.blanch@arteliagroup.com



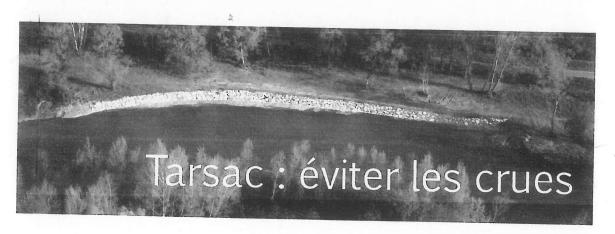


ANNEXE 1

Localisation du système d'endiguement et de ses tronçons



Cité Administrative Reffye BP 1708 65017 TARBES Cedex http://www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr





Roselyne BOCQ maire de la commune de Tarsac

La crue de 1952

La digue en amont de Tarsac s'est rompue, l'Adour, telle une immense vague a capturé le canal, s'est dirigée vers le village de Tarsac, et s'est bloquée contre le remblai de la voie ferrée. La où la route passe sous le remblai, l'eau s'est engouffrée, a pris de la vitesse et de la puissance. A l'endroit où le remblai n'était pas suffisamment solide, il a été détruit, l'inondation s'est propagée dans tout le village.

La voie de chemin de fer a servi de refuge à de nombreux habitants qui avaient plus de 2 mètres d'eau dans leurs maisons, aux agriculteurs à évacuer leurs troupeaux, mais elle a aussi permis aux secours de parvenir jusqu'au village. *

Quelles solutions?

Comment éviter que cette situation ne se reproduise ?

Le remblai de la voie ferré, qui mesure plus de 3 mètres de hauteur sur certaines portions, est clairement un obstacle à l'écoulement des crues. Madame Bocq a contacté Réseau Ferré de France pour étudier l'hypothèse de faire passer l'eau par de multiples ouvertures. Madame le maire a été rassurée sur le fait que l'abandon de cette voie ferrée n'est pas d'actualité (cette voie relie Bordeaux à Tarbes en passant par Mont de Marsan). Face à ce cas assez unique en France, une étude va être réalisée.

Il faut éviter que la digue ne se rompe et que l'Adour capture le canal. C'est pour cela qu'un enrochement de plus de 100 mètres a été construit en 2010, il protège la route qui va de Riscle à Tarsac. Cette protection n'est que la première phase du projet qui prévoit de déplacer la digue et le canal. La digue va être reconstruite d'une hauteur suffisante qui prendra comme référence la crue de 1952.

Connaître le fleuve

Jusqu'au milieu du 20ºme siècle, chaque propriétaire de la commune devait réaliser des « prestations » en fonction de la surface de son exploitation. Il s'agissait d'aller chercher des cailloux au bord de l'Adour pour refaire les chemins et combler les trous. Ces allers et retours de bœufs tirant des tombereaux remplis de galets se faisaient souvent l'hiver, quand les travaux agricoles et viticoles laissaient un peu de répit. L'avantage c'est que les habitants du village avaient une connaissance très précise des endroits où l'érosion de l'Adour était particulièrement importante, à force d'observation ils savaient quels étaient les points très difficiles à consolider. Aujourd'hui il serait important de recueillir les témoignages des personnes qui possèdent ce savoir.

Un projet de territoire

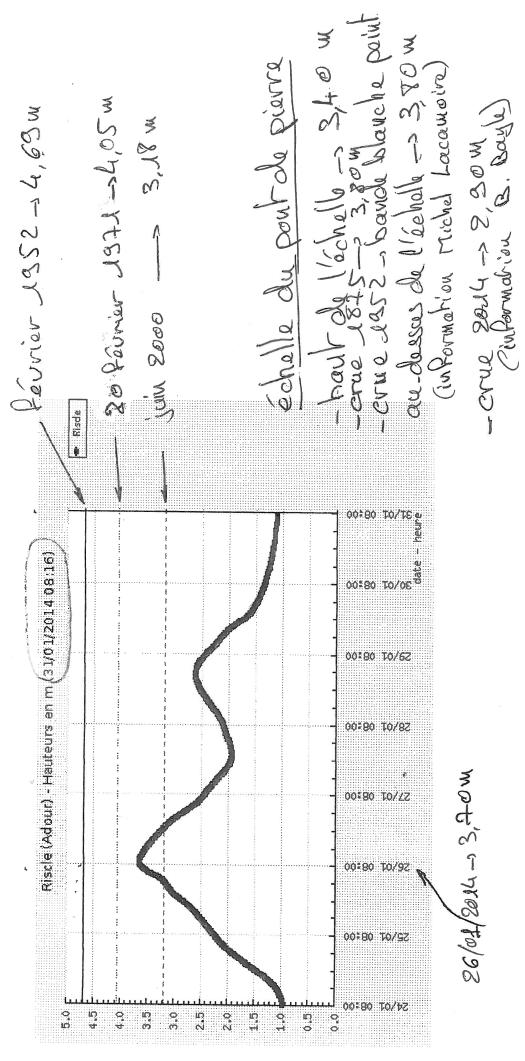
Les syndicats de rivière s'occupent de l'entretien du fleuve, ils ont engagé des sommes importantes pour réaliser des travaux de restaurations mais maintenant avec la mise en œuvre de l'espace de mobilité de l'Adour les chantiers sont moins importants et les syndicats peuvent consacrer une partie de leurs budgets à d'autres projets comme celui du sentier de l'Adour. Le premier tronçon du sentier sur le département du Gers permettra de se promener le long de l'Adour entre Riscle et Tarsac.

Au-delà de la gestion concertée et durable du fleuve, l'espace de mobilité de l'Adour est un vrai projet de territoire.

* Crue de 1952 : L'eau est arrivée également par le Nord du village à cause de la rupture d'une digue à Lacaussade, commune de Sarragachies.

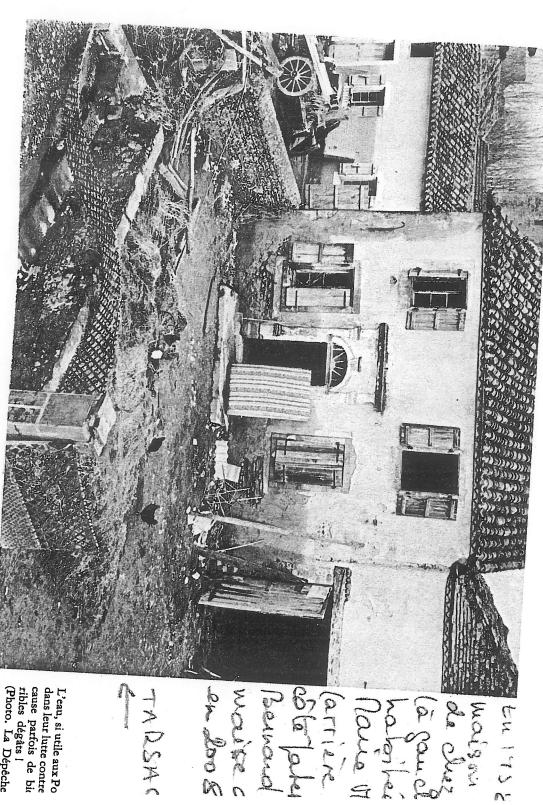


Courage et dévouement, les sapeurs pompiers au cours des siècles 1970 Ed Lameux-Boonel, p.34.



1 CO D. A DCT . C. dans Prohostati

21/01/2014



L'eau, si utile aux Po dans leur lutte contre cause parfois de bie ribles dégâts ! (Photo. La Dépêche



TARSAC maiser Bank

1952

Émouvant débarras : la literie, les meubles sont dans la conferme, attendant de sécher. (Photo. La De

RUI ES

La baisse des eaux de l'Adour meure de M. Raoul Jourdan qui les fut décourir les dégâts immenses hébergea, les réconforta avec unes que l'inondation a ceusé. A Elseis, rare sollicitude, aide par son épouque l'inondation a ceusé. A Elseis, rare sollicitude, aide par son épouque l'a visite de l'eau, son arriver tu moins ont es maine de l'a visite de l'eau, son arriver tu me les abblients ne purent préserver de secours organisé par M. Jourdan. Cause de la pérfertion de l'eau Mirande étaient présents à ce poste l'usqu'à la place de la Mairie fui la cerceur de la Cardeire et suivipture de la ferraèse sur une lon- grusche, qui broit les empreintes du torrent qui feur de la ferraèse peu après le l'Endit d'action. L'explanade des l'agen, de l'action. L'explanade des lage, octé eràces, deut recouvert pius qu'u vuste lac. Les pompiers de la gege, octé eràces, deut recouvert pius qu'u vuste lac. Les pompiers et dens la nenne au porte l'action d'autres se multiplierent premier étage eve des sauverèges pour l'intrés les maines de mont de pleire.

A Sarragachies et facanssade les permetraent des aux, prompiers encoré, Mr. Ribaut, dirit gent, l'action de nombreux permier étage encoré, me moins d'une heure eve les la lactions de la complet se mointe l'actions et dens la moint de pleire.

A Sarragachies et facanssade les permetraent le martire dens une geant, avec coursé, et al. Brain, dirit gent, les habitants vers la de- l'ongeant le martire de nombreux portes et la permetraent et le perfer la la le neur premier des la lette contre l'action de l'Adour. Propiers et la lette l'action de l'Adour l'action de l'action

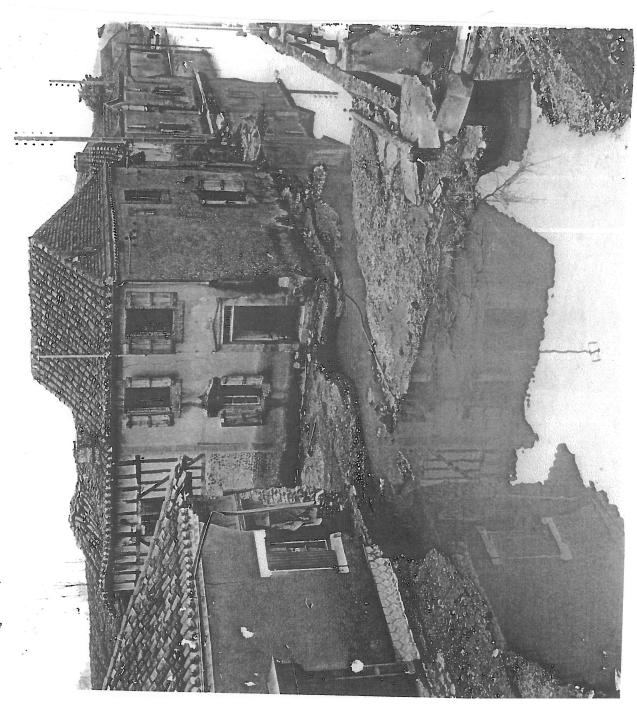
Disons que la population de Riscle feserva, alnis que le conseil mulcipal, un accuell charitable à tous les réfuglés. La commune de Saint-Germé garda le bétail rescapé.

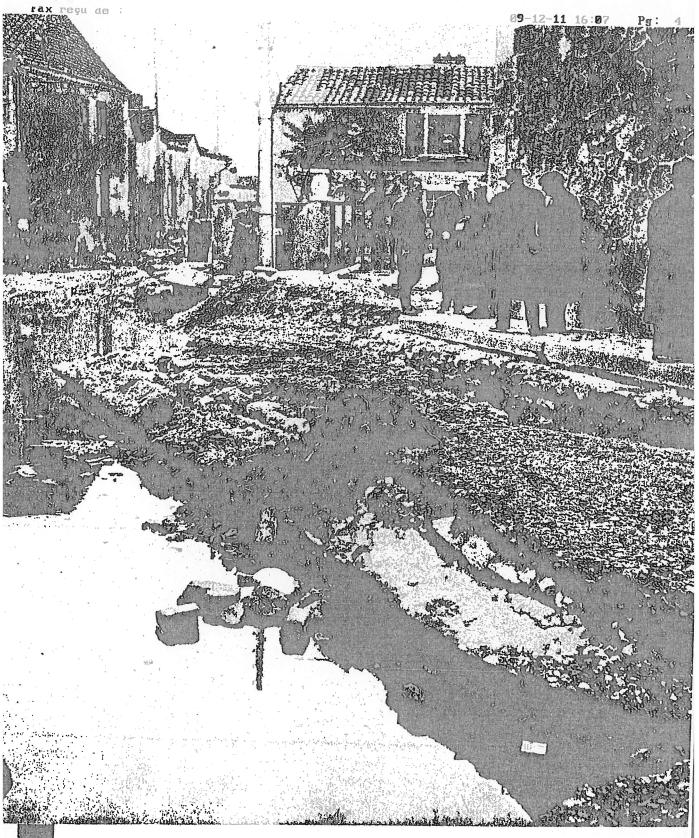
Les pomplers de Riscle se multiplièrent dans tous les secteurs, allat jugu'au maximum de l'effort et du danger. Mardi soir, en fin de journée, ils colmatalent, sous la direction de M. G. Faure, la large bièche de la terrasse, près du pont suspendu.

0



L'intérieur de l'église après l'inondation 6, 3stc



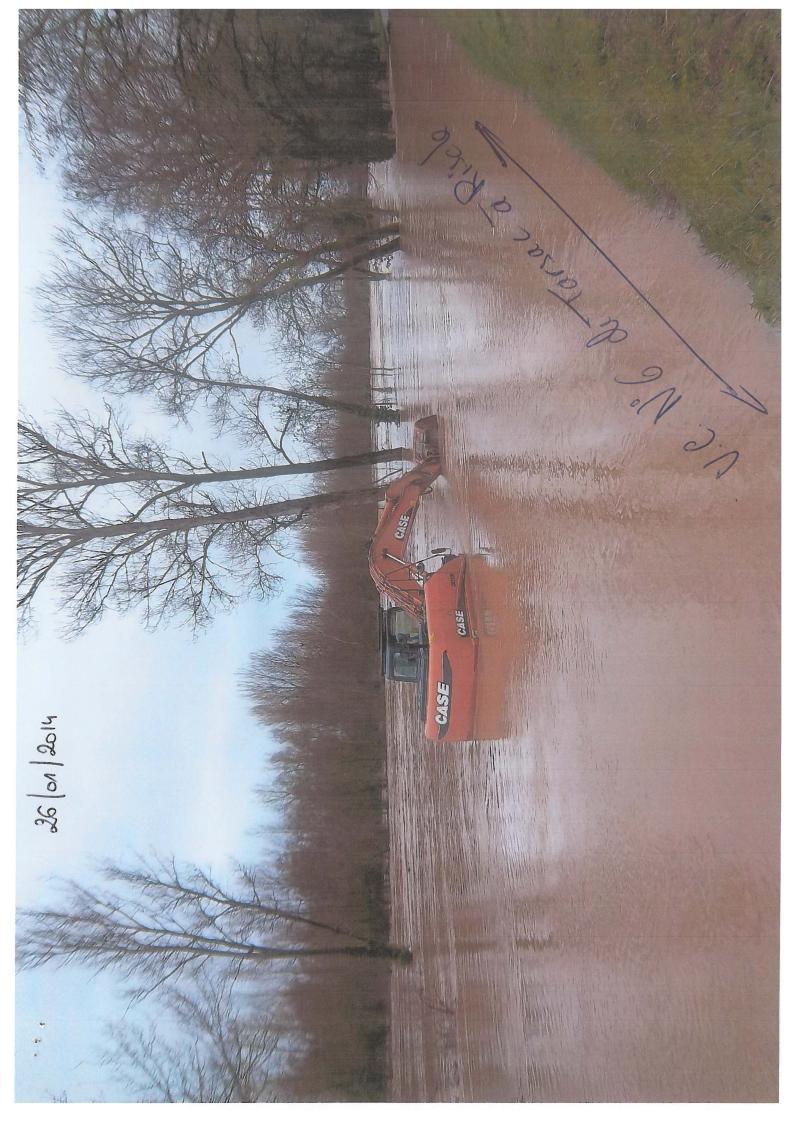


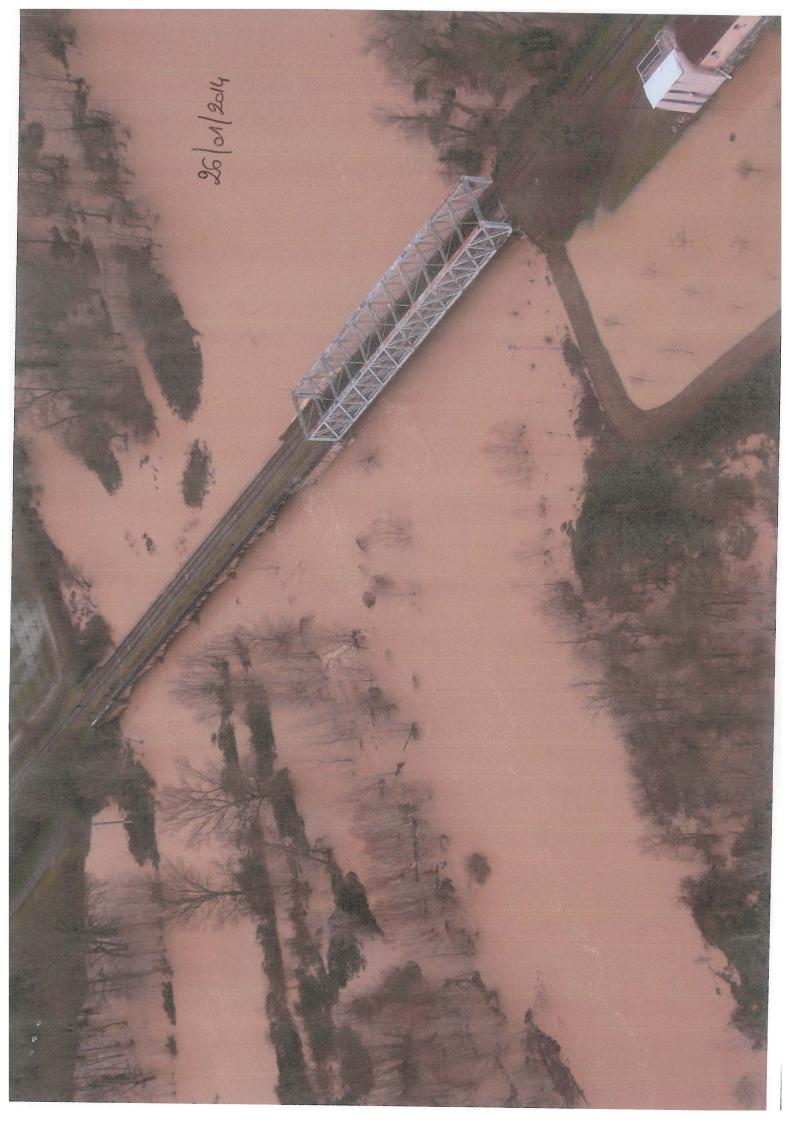
3 et la février 1952

TARSAC



Les eaux se sont retirées. Le danger semble maintenant écarté. Mais combien de murs menacent-ils de s'écrouler? Sur les façades, le niveau atteint par la crue est nettement visible. (Photo. La Dépêche).



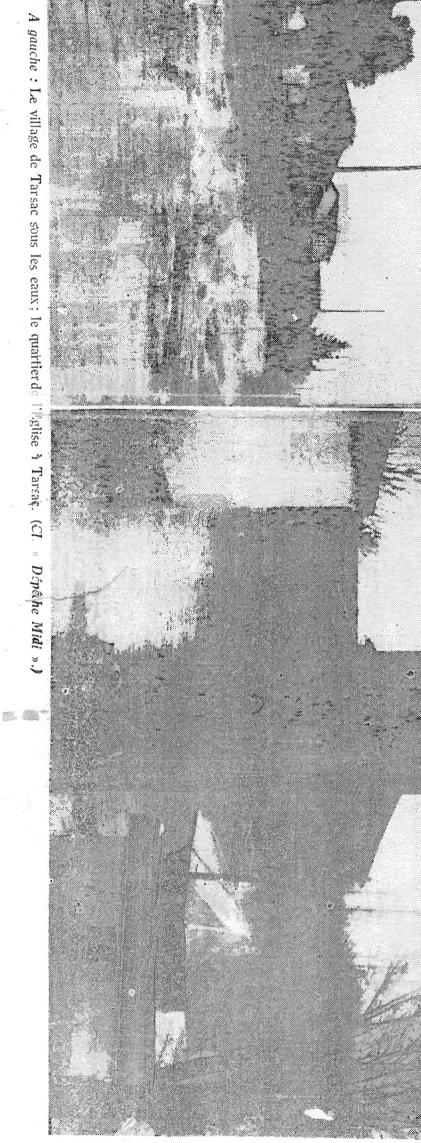


O dign V.C mol

Adom

A l'Isle-Jourdain, la traversée de la Save par la voiture de transport de « La Dépêche du Midi ».

(La Dépêche du Midi » (Opérateurs Raillart-Loupiac et A. Violle, Castelsarras.)



A gauche : Le village de Tarsac sous les eaux; le quartier de l'Iglise à Tarsac. (Cl. « Dépêche Midi ».)

PREFECTURE DU GERS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

BASSINS DE L'ADOUR ET DU LEES

VOLET 2: NOTE COMMUNALE - COMMUNE DE TARSAC

ANNEXE 2: REPERES DE CRUES

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT LBH/LBH - N°8330697 – VLT2-NC_TA-v3 –DECEMBRE 2018

REALISATION: LBH CONTROLE: LBH



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mars 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

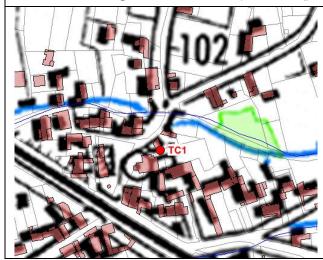
Personne interrogée : Mme le Maire (Mme Bocq)

Profession : - Remarque

Numéro de laisse de crue : 1

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne



Description: L'eau est arrivée à environ 85 cm dans la maison en 1952.

Date de la crue :	02/1952
Cote du seuil :	100,82XX m NGF
Hauteur d'eau :	85 cm / TN
Côte du niveau d'eau *:	101,67 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC2



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

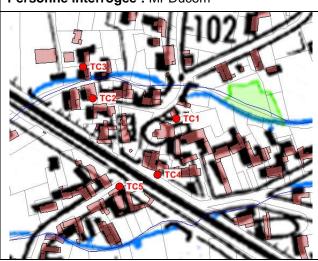
Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : - Remarque

Numéro de laisse de crue : 2

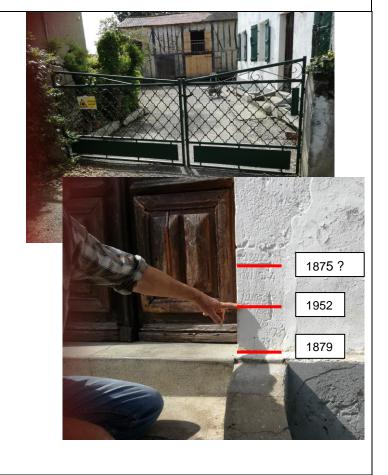
Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne



Description: L'eau est arrivée à 20 cm environ dans l'habitation en 1952.

Date de la crue :	18/02/1879 02/1952 1975 ou 1875 ?
Cote du seuil :	101,45 m NGF
Hauteur d'eau :	Marches : 35 cm +
	1879: 0 cm 1952: 18 cm 1875: 35 cm
Côte du niveau d'eau *:	1879 :101,45 m NGF 1952 :101,63 m NGF 1875 :101,80 m NGF
Repère :	Oui
Nature du repère :	Trait de crue gravé dans le mur
Etat du repère	moyen



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

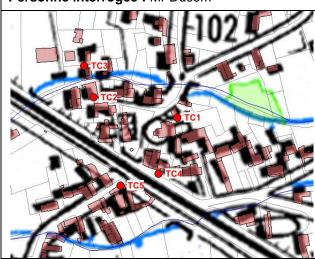
Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr DucomProfession : -Remarque

Numéro de laisse de crue : 3

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne



Description : L'eau n'est pas arrivée au droit de la butte en 1952 (bête hors d'eau)

1952
101,10 m NGF
Pas d'eau sur la butte
< 102,10 m NGF
Non
-
-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

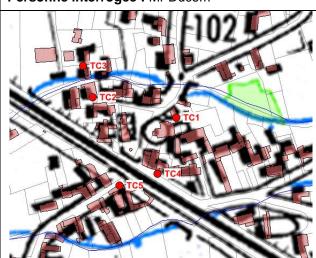
Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr DucomProfession : -Remarque

Numéro de laisse de crue : 4

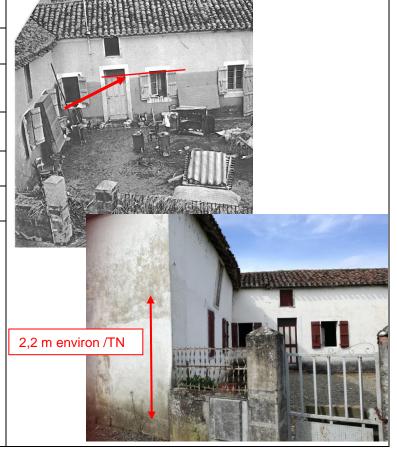
Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne



Description: Le niveau atteint est estimé à 2,2 m à l'angle de l'habitation en 1952.

Date de la crue :	1952
Cote du terrain naturel :	100,07 m NGF
Hauteur d'eau :	2,20 m / TN
Côte du niveau d'eau *:	102,27 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC

FICHE LAISSE DE CRUE TC5



Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

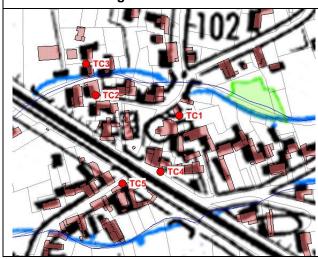
Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr DucomProfession : -Remarque

Numéro de laisse de crue : 5

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne



Description : Le niveau atteint est estimé à 1,40 m au droit de l'habitation en 1952 (un peu plus haut que le bas du volet).

Date de la crue :	1952
Cote du terrain naturel :	100,31 m NGF
Hauteur d'eau :	1,40 m / TN
Côte du niveau d'eau *:	101,71 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

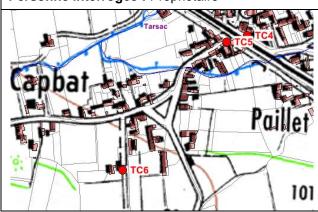
Personne interrogée : Propriétaire

Profession : - Remarque

Numéro de laisse de crue : 6

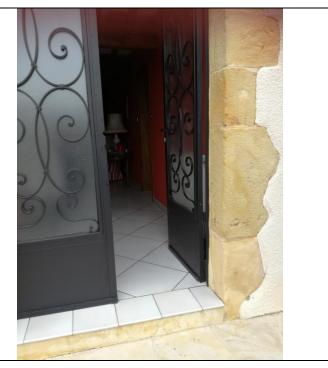
Situation: Centre bourg de Tarsac - Aval remblai SNCF

Fiabilité de la laisse de crue : Bonne



Description: Le niveau atteint est estimé à 50 cm dans la maison en 1952 et 10 cm en 1972/1974.

Date de la crue :	1952 / 1974
Cote du terrain naturel :	99,60 m NGF
Hauteur d'eau :	50 cm dans la maison 1952 10 cm dans la maison 1974
Côte du niveau d'eau *:	1974 : 99,70 m NGF 1952 :100,10 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr DucomProfession : -Remarque

Tursuc Arènes Chau d'Eau Saliguais Saliguais

Numéro de laisse de crue: 7

Situation: Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne

Description : Le niveau atteint en 1952 est signalé par une marque blanche, à niveler (1^{er} arche amont pont rive droite)

Date de la crue :	1952
Cote du haut du tablier de l'ouvrage:	105,33 m NGF
Hauteur d'eau :	-
Côte du niveau d'eau *:	103,27 m NGF
Repère :	Oui
Nature du repère :	Marque blanche
Etat du repère	Moyen



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

Personne interrogée : Mr Ducom

Profession : - Remarque

Numéro de laisse de crue: 8

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne



Description: Le niveau atteint en 1952 est de 2 m environ dans la maison (il arrivé au niveau des volets du bas).

Date de la crue :	1952
Cote du terrain naturel :	100,83 m NGF
Hauteur d'eau :	2,23 m / TN
Côte du niveau d'eau *:	103,06 m NGF
Repère :	Non
Nature du repère :	-
Etat du repère	-



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)



COMMUNE DE TARSAC





Cours d'eau concerné : L'Adour

Commune : Tarsac

Date de l'enquête :Mai 2017Dressé par : Laetitia BLANCH

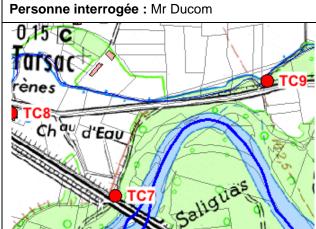
Profession : -

Remarque

Numéro de laisse de crue : 9

Situation : Centre bourg de Tarsac

Fiabilité de la laisse de crue : Moyenne



Description: L'eau arrivait quasiment en haut de la digue en 2014.

Date de la crue : 2014

Cote du terrain naturel : 104,15 m NGF

Hauteur d'eau :
Côte du niveau d'eau *: 104,15 m NGF

Repère : Non

Nature du repère :
Etat du repère : -



^{* (}relevé par le géomètre mandaté par ARTELIA en 2017)